

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 112.500.000 de Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de Dinars)

	<u>Du</u> <u>01/07/2011</u> <u>au</u> <u>30/09/2011</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2010 au</u> <u>30/09/2010</u>	<u>sept.-11</u>	<u>sept.-10</u>	<u>déc.-10</u>
1 - Produits d'exploitation bancaire	58 689	53 037	181 274	158 730	218 078
Intérêts	45 048	41 764	134 865	116 236	164 450
Commissions en produits	8 408	7 791	25 138	24 189	33 052
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	5 233	3 482	21 271	18 306	20 576
2 - Charges d'exploitation bancaire	20 513	18 694	64 140	48 925	70 304
Intérêts encourus	20 287	18 460	63 404	48 201	69 270
Commissions encourues	226	234	736	724	1 035
Autres charges					
3 - Produit Net Bancaire	38 175	34 343	117 134	109 805	147 773
4 - Autres produits d'exploitation	117	136	388	357	515
5 - Charges opératoires, dont :	10 919	9 298	28 772	26 602	36 315
Frais de personnel	9 252	6 913	21 465	19 356	25 445
Charges générales d'exploitation	2 666	2 385	7 306	7 246	10 871
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	296 765	200 845	219 996
Portefeuille titres commercial	-	-	99 347	31 639	31 708
Portefeuille titres d'investissement	-	-	197 418	169 205	188 288
7 - Encours net des crédits (1) (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	2 762 464	2 555 650	2 610 177
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 363 031	2 223 888	2 419 440
Dépôts à vue	-	-	717 471	657 552	668 878
Dépôts d'épargne	-	-	567 784	512 657	551 586
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	84 578	109 038	103 945
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	440 748	412 048	412 048

(1) Chiffres décembre 2010 tenant compte des provisions

(2) Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 Septembre 2011

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit tel que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les circulaires n° 91/24 du 17/12/1991 et n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur

des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Septembre 2011. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2011.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3 - Faits marquants à la fin du 3^{ème} Trimestre 2011

Au courant du 3^{ème} trimestre 2011, l'évolution de l'activité de la Banque de Tunisie s'est poursuivie à un rythme soutenu:

- ***Les crédits à la clientèle*** (net des provisions constituées au 31/12/2010) ont augmenté de 8,1% (+ 206 millions de dinars).
- ***Les dépôts de la clientèle*** ont augmenté de 6,3% pour atteindre 2.363.031 mille dinars fin Septembre 2011. Une hausse portée essentiellement par les dépôts d'épargne (+10,8%) ainsi que par les dépôts à vue (+9,1%) ;
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +14,2%, atteignant ainsi 181.274 mille dinars au 30/09/2011 contre 158.730 mille dinars au 30/09/2011, grâce à l'augmentation des produits d'intérêts de +16,0% et des revenus du portefeuille de +16,2%.

- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de 31,1%, suite à l'accroissement des intérêts encourus sur les dépôts à terme.
Cette variation était +55,1% pour le premier trimestre 2011 et de 43% pour le deuxième trimestre 2011.
- Par conséquent, le **Produit Net Bancaire** est passé de 109.805 mille dinars au 30/09/2010 à 117.734 mille dinars au 30/09/2011, progressant ainsi de +6,7%.
- **Les frais généraux** augmentent de 8,1%, progression due à la hausse des frais du personnel qui ont évolué de 10,9% entre septembre 2010 et septembre 2011.